



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

**Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire - 7 juillet 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 7 juillet 2025 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

Sont présents(es) : Rolland Camiré , maire
Sylvain Côté , conseiller no. 1
Philippe Verly , conseiller no. 2
Patrick Bernier , conseiller no. 3
Jonathan Morin , conseiller no. 5
Johanne Maurice ,
conseillère no. 6

Sont absents(es) : Raymond Côté , Conseiller
no 4

La directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Céline Corbeil est également présente.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions du public
4. Rapports des différents comités et dossiers

ADMINISTRATION

5. Autorisation des comptes
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2025
8. Colloque de zone ADMQ
9. Travaux au sous-sol
10. Vente du compresseur

RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

11. Travaux de scellement de fissures

HYGIÈNE DU MILIEU

12. Mandat à Premier Tech pour entretien système tertiaires UV

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

13. Journée Nationale des Aînés

AUTRES

14. Correspondance
15. Varia
16. Deuxième période de questions du public
17. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2025-07-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par Philippe Verly
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y avait pas de présence de public.

4. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS

mairie: le maire Rolland Camiré mentionne qu'il a assisté à la rencontre du MTQ concernant les investissements en Estrie. Pour Val-Joli, un ponceau sera changé et du rapiéçage de pavage sera effectué sur la route 143 Sud. Également, l'appel d'offres pour le rang 14 sera lancé le 8 juillet. Le contrat sera octroyé au conseil d'août. Le bâtiment de service du parc Floral sera complété cette semaine.

a) Travaux publics et hygiène du milieu: le maire mentionne que le changement de ponceau sur le rang 11 a été fait. Les travaux de scellement de fissures sont terminés. L'équipe de la voirie change actuellement 3 ponceaux en prévision des travaux de pavage du rang 14 qui seront réalisés cette année.

c) Régie incendie: le conseiller Philippe Verly mentionne que la Régie travaille actuellement à une mise à jour de la constitution.

d) Loisirs, culture, familles et aînés: la conseillère Johanne Maurice mentionne que la balle est débutée et que tout fonctionne bien.

e) Environnement: Pas de sujets.

f) Trans-Appel: Pas de sujet.

g) Urbanisme: Pas de sujet.

ADMINISTRATION

2025-07-02 5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Patrick Bernier
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

Liste des paiements émis (du 2025-06-03 au 2025-07-07)

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn. Nom	Montant
202500348 (I)		2025-06-18	1360 ADN COMMUNICATION	53,40 \$
202500349 (I)		2025-06-18	4 BELL MOBILITÉ	82,84 \$
202500350 (I)		2025-06-18	143 BELL CANADA	110,38 \$
202500351 (I)		2025-06-18	1168 COGECO Connexion Inc.	83,88 \$
202500352 (I)		2025-06-18	789 ÉNERGIE SONIC INC.	1 437,34 \$
202500353 (I)		2025-06-18	1037 ENTREPRISE LTCA INC.	371,41 \$
202500354 (I)	8393	2025-06-18	638 Fonds d'information sur le territoire	42,00 \$
202500355 (I)		2025-06-18	94 GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	6 007,97 \$
202500356 (I)		2025-06-18	1367 GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202500357 (I)		2025-06-18	28 hydro	325,68 \$
202500358 (I)		2025-06-18	28 hydro	86,03 \$
202500359 (I)	8394	2025-06-18	1609 LORRAINE LEVESQUE	35,00 \$
202500360 (I)		2025-06-18	1447 Meunier outillage	8 274,06 \$
202500361 (I)		2025-06-18	1000 VALORIS	2 261,70 \$
202500368 (I)	8395	2025-07-04	1580 Morin, Alain	15 737,50 \$
202500369 (A)		2025-07-04	1546 Archives Lanaudière	690,00 \$
202500370 (A)		2025-07-04	1109 Buropro Citation inc.	10 054,81 \$
202500371 (I)		2025-07-04	1169 CNESST	27,96 \$
202500372 (A)		2025-07-04	1260 DAVID LEBLOND INC.	13 846,10 \$
202500373 (A)		2025-07-04	789 ÉNERGIE SONIC INC.	1 536,21 \$
202500374 (A)		2025-07-04	774 ENTREPRISE B. CHEVALIER INC.	378,77 \$
202500375 (A)		2025-07-04	42 EXCAVATION J.G. NAULT INC.	1 955,56 \$
202500376 (A)		2025-07-04	1355 EUROFINS ENVIRONEX	201,21 \$
202500377 (I)	8396	2025-07-04	638 Fonds d'information sur le territoire	30,00 \$
202500378 (A)		2025-07-04	1514 France Morin	400,00 \$
202500379 (A)		2025-07-04	94 GABRIEL COUTURE ET FILS LTEE	5 513,90 \$
202500380 (A)		2025-07-04	1367 GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202500381 (A)		2025-07-04	359 SIGNALISATION DE L'ESTRIE INC	1 169,30 \$
202500382 (I)	8397	2025-07-04	1608 Isolation St-Pierre	1 707,38 \$
202500383 (A)		2025-07-04	34 JOURNAL ACTUALITÉS - L'ÉTINCELLE	213,05 \$
202500384 (A)		2025-07-04	784 LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	328,71 \$
202500385 (A)		2025-07-04	858 LOCATION D'AUTO BEAUDOIN	2 591,69 \$
202500386 (I)	8398	2025-07-04	1248 LOCATION RICHMOND INC.	240,99 \$
202500387 (A)		2025-07-04	799 MARC MORIN	1 319,05 \$
202500388 (I)	8399	2025-07-04	1602 PRODUIT DE SOUDURE MARTECH	1 159,22 \$
202500389 (A)		2025-07-04	30 MARTINEAU COMMUNICATION ET	166,71 \$
202500390 (A)		2025-07-04	1472 TRANSPORT MICHEL MARCOTTE INC	45,17 \$
202500391 (A)		2025-07-04	41 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	250,00 \$
202500392 (A)		2025-07-04	1207 PERMAROUTE INC.	10 468,47 \$
202500393 (A)		2025-07-04	1579 P/A G.G.M. (Windsor) 6425	92,53 \$
202500394 (A)		2025-07-04	140 RESSORTS CHARLAND (SHERBROOKE)	12 650,40 \$
202500395 (A)		2025-07-04	1491 Régie inter. sanitaire des Hameaux	4 673,00 \$
202500396 (I)	8400	2025-07-04	1349 REMORQUE JFM	143,72 \$
202500397 (I)	8401	2025-07-04	19 SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	107,79 \$
202500398 (A)		2025-07-04	1463 Solutions I.D 2009	815,75 \$
202500399 (A)		2025-07-04	744 TABLE DE CONCERTATION DES AINÉS	280,00 \$
202500400 (A)		2025-07-04	1113 TERRAQUAVI ENVIRONNEMENT ET GÉO.	189,71 \$
202500401 (A)		2025-07-04	1262 TRANSPORT-EXCAV. JOCELYN MÉNARD	6 694,42 \$
202500402 (A)		2025-07-04	1000 VALORIS	5 319,72 \$
202500403 (A)		2025-07-04	14 VIVACO groupe coopératif	109,32 \$

202500404 (A)	2025-07-04	1611 Archi Tech Desigh	1 954,58 \$
202500405 (A)	2025-07-04	1358 MARIE-CÉLINE CORBEIL	406,02 \$
202500406 (A)	2025-07-04	1314 VINCENT CÔTÉ	105,00 \$
202500407 (A)	2025-07-04	947 ROLLAND CAMIRÉ	105,00 \$
202500408 (A)	2025-07-04	1037 ENTREPRISE LTCA INC.	481,46 \$
202500409 (I)	2025-07-04	1168 COGECO Connexion Inc.	83,88 \$
202500410 (A)	2025-07-04	1070 SANIKURE	1 514,28 \$
202500411 (A)	2025-07-04	887 EXCAVATION MICHEL MARCOTTE	27 419,98 \$
202500412 (A)	2025-07-04	35 LOCATION WINDSOR INC.	502,17 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000			153 127,66 \$
Total des paiements			153 127,66 \$
Total des paies émises (du 2025-06-03 au 2025-07-07)			24 582,68 \$

2025-07-03 6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Patrick Bernier
appuyé par Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

2025-07-04 7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2025, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Patrick Bernier
appuyé par Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2025.

2025-07-05 8. COLLOQUE DE ZONE ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli favorise l'acquisition et le perfectionnement de compétences pour son personnel;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite participer au Colloque de zone de l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu le 11 septembre 2025 à Weedon.

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'inscription de la directrice générale au Colloque de zone de l'ADMQ au coût de 149.47 taxes incluses

2025-07-06 9. TRAVAUX AU SOUS-SOL

CONSIDÉRANT que les travaux prévus au sous-sol du bureau municipal sont autorisés pour l'utilisation de la sortie de secours actuelle, permettant l'installation d'un accès pour fauteuil roulant par la deuxième porte d'accès au sous-sol;

Il est proposé par Philippe Verly
Appuyé par Sylvain Côté
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat et l'installation monte-personne au coût de 13 005\$ plus taxes auprès de Ascenceurs Sherbrooke.

DE poursuivre le mandat de chargé de projet à Alain Morin pour la suite des travaux.

2025-07-07 10. VENTE DU COMPRESSEUR

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite se départir d'un compresseur et qu'un appel d'offres pour l'achat du compresseur a été publié dans l'édition de juin du bulletin municipal Les nouvelles de Val-Joli;

CONSIDÉRANT que les offres reçus sont ouvertes publiquement par le maire Rolland Camiré;

CONSIDÉRANT les offres suivantes:

- Louis Logan: 450\$
- Transport Benoit Lalonde: 578\$

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la vente du compresseur à : Transport Benoit Lalonde au montant de 578\$ dont paiement est reçu sur le champs.

RÈGLEMENTS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2025-07-08 11. TRAVAUX DE SCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT les travaux de scellement de fissures à réaliser;

CONSIDÉRANT la soumission de PermaRoute soumise pour 6000m/l de scellement de fissures;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des travaux à faire est de 12 000 m/l;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Patrick Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les travaux de scellement de fissures réalisés sur les rang 10 et 11 au montant de 1.45\$ le mètre linéaire plus mise en place au montant de 550\$ par jours selon la soumission de PermaRoute.

HYGIÈNE DU MILIEU

2025-07-09 12. MANDAT À PREMIER TECH POUR ENTRETIEN SYSTÈME TERTIAIRES UV

CONSIDÉRANT l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 qui stipule que

87.14.1. Interdiction concernant les systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet: Il est interdit d'installer un système de traitement tertiaire avec désinfection ou un système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection lorsque le moyen de désinfection est le rayonnement ultraviolet.

Toutefois, l'interdiction est levée si la municipalité sur le territoire de laquelle est installé le système de traitement effectue l'entretien des systèmes de traitement visés au premier alinéa.

CONSIDÉRANT la liste des systèmes tertiaires avec désinfection par rayonnement uv sous contrat avec Premier Tech;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit entretenir ces systèmes sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fixé par le règlement 2018-16 les modalités de cette prise en charge, ainsi que les obligations du fabricant, de l'installateur et de la personne désignée pour l'entretien et les échantillonnages;

Il est proposé par Patrick Bernier
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'autoriser la signature du contrat de services d'entretien des systèmes de traitement tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet desservis par Premier Tech.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à ce contrat.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

LOISIRS ET CULTURE

2025-07-10 13. JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Centre communautaire pour la tenue de La journée nationale des Aînés qui aura lieu le 26 octobre par la tenue d'une Conférence de Marthe Laverdière "On peux-tu être heureux?" qui aura lieu au centre régional Le Bel Âge;

Il est proposé par Jonathan Morin
Appuyé par Patrick Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE commanditer la Journée nationale des aînés pour un montant de 250\$.

AUTRES

14. CORRESPONDANCE

- lettre subvention PAVL-ERL 2025-2026

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

pas de questions

2025-07-11 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 31. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,

maire
trésorière

Marie-Céline Corbeil

directrice générale, greffière-

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire